



U.G.T.G.

Union Générale des Travailleurs de Guadeloupe

COMMUNIQUE de L'UGTG

Y AURAIT-IL UNE BANDE D'ESCROCS A MARIE GALANTE ?

C'est la question que tout citoyen est en droit de se poser après les révélations faites devant le Tribunal de Pointe-a-Pitre ce mardi 27 décembre 2011 d'autant plus que cette affaire met en cause des gendarmes.

En effet, ce mardi était jour de procès, celui du jeune stagiaire Marie-Galantais arrêté vendredi 9 décembre et **extradé** vers la Guadeloupe le dimanche 11 après 36 heures de garde à vue. Pour rappel, il est accusé de violences sur un gendarme sans incapacité de travail et de détention de substances dangereuses. Il a été placé sous contrôle judiciaire avec obligation de se présenter chaque semaine à la gendarmerie de Baie-Mahault et surtout **INTERDICTION DE SE RENDRE A MARIE-GALANTE** alors qu'il poursuit sa scolarité à l'Ecole de la deuxième chance de Marie-Galante. Et tout ça, sans l'assistance d'un avocat aussi bien devant le juge des libertés que durant la garde à vue.

PLI BEL LA KA VINI !

Lors de cette audience, nous apprenons que le jeune a été condamné courant octobre 2010 pour refus d'obtempérer à une sommation de s'arrêter et pour outrage à une personne dépositaire de l'autorité publique. Dans cette affaire, il est condamné à payer 50 euros à un gendarme. **Mais ce jugement ne lui a jamais été notifié comme le prévoit la loi.** Et pourtant, ce gendarme l'obligera à lui verser 50 euros au titre de dommages et intérêts. Mieux encore, un autre gendarme qui demandait le remboursement d'une paire de lunettes évaluée à 460 euros, et n'ayant pas eu gain de cause par le jugement, aurait exigé de la mère du jeune, le versement en espèces de 460 euros. Peut-être est-ce un hasard mais il semble que l'homme aux 460 euros faisait partie de ceux qui l'ont interpellé ce vendredi 9 décembre 2011. Est-ce une coïncidence sachant que la famille du jeune **ka péyé byen** ?

Est-ce un traitement réservé aux Marie-Galantais et plus généralement aux personnes qui ne sont issues « d'une grande famille ayant ses entrées à l'Elysée » ? **Y aurait-il d'autres cas ?**

En définitive, l'affaire a été renvoyée au 11 janvier 2012 à 14 heures. Le contrôle judiciaire est maintenu mais se fera désormais à la gendarmerie de Marie-Galante. Woy !!!!

Plus que jamais L'UGTG réaffirme que face à la détermination des Travailleurs et du Peuple de Marie Galante, l'Etat colonial Français joue la carte du pourrissement et de la provocation.

L'UGTG :

- **Condamne sans réserve toute répression à l'encontre des Travailleurs et du Peuple de Marie-Galante et singulièrement contre la jeunesse ;**
- **Exhorte les travailleurs et le Peuple de Marie-Galante singulièrement les jeunes, à ne pas céder à la provocation et à poursuivre le combat dans l'unité et la solidarité jusqu'à la victoire ;**
- **Apporte son soutien sans faille aux Travailleurs et au Peuple de Marie-Galante en lutte *kont tout pwofitasyon* ;**
- **Invite les Travailleurs et le Peuple de Guadeloupe à soutenir la lutte des Marie-Galantais pour le droit à la vie.**

GWADLOUP - MARIGALANT MENM KONBA - NON A LA REPRESSION

Le Secrétaire Général
Elie DOMOTA
Pointe-à-pitre, le 27 Déc. 2011